

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET
NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS**



**CANADA HOUSE WELLNESS GROUP PRÉSENTE SES RÉSULTATS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Montréal, Québec – 30 août 2021 (CNW) - Canada House Wellness Group inc. (ECD: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer ses résultats pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 avril 2021. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Tous les détails se trouvent à www.sedar.com.

Par rapport aux 12 mois se terminant le 30 avril 2020 :

- Les revenus étaient de 10 560 \$, soit une augmentation de 5 250 \$ ou 99 %, comparativement à 5 310 \$ au cours de la même période de l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie employés pour les activités d'exploitation ont été de 3 355 \$, soit une diminution de 1 924 \$ ou 36 %, comparativement à 5 279 \$ au cours de la même période en 2020.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement étaient de 4 087 \$ comparativement à 4 366 \$ au cours de la même période en 2020.
- La perte et la perte globale pour l'exercice ont été de 11 365 \$, une amélioration de 1 845 \$ ou 19 % comparativement à une perte de 9 520 \$ au cours de la même période en 2020. La perte et la perte globale pour l'exercice ayant pris fin le 30 avril 2021 comprenaient une dépréciation ponctuelle des actions de 2 266 \$
- Les capitaux propres représentaient un surplus de 6 873 \$ comparativement à 5 074 \$ au 30 avril 2020.

Comparaison des périodes de trois mois se terminant le 30 avril 2021 et le 30 avril 2020 :

- Les revenus étaient de 2 898 \$, soit une augmentation de 1 511 \$ ou 109 %, comparativement à 1 387 \$ au même trimestre l'an dernier.
- La perte et la perte globale étaient de 6 156 \$, soit une augmentation de 439 \$ ou 8 %, comparativement à 5 717 \$ au même trimestre l'an dernier. La perte et la perte globale pour le trimestre ayant pris fin le 30 avril 2021 comprenaient la dépréciation ponctuelle des actions de 1 834 \$.

Faits saillants – activités :

Après le 30 avril 2021, la Canada House a terminé l'acquisition de Margaree Health Group, inc. (« **Margaree** »), une clinique de cannabis médical pour les anciens combattants de la Nouvelle-Écosse. La contrepartie de l'acquisition comprenait une contrepartie en espèces de 500 \$ et un gain mesuré par rapport aux revenus de Margaree sur une période de trois ans.

Toujours après l'exercice ayant pris fin le 30 avril 2021, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive d'échange d'actions pour l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Montréal Cannabis Médical inc. (« **Montréal Cannabis** »), ci-après dénommée la « **Transaction** ». La Transaction est considérée comme une transaction sans lien de dépendance et constituera une « prise de contrôle inversée » de la Société par Montréal Cannabis, car les actionnaires de la Société devraient représenter environ 20 % de l'entreprise combinée après la clôture. Si la Transaction est conclue, il est prévu que la Société fonctionnera sous la dénomination sociale Montréal Cannabis avec des actions qui continueront de se négocier à la Bourse des valeurs canadiennes sous un symbole connexe.

« L'exercice 2021 a été une année de transformation pour Canada House. Nous avons acquis IsoCanMed, lancé nos produits locaux sur le marché québécois pour adultes et établi une présence significative sur le marché médical axé sur les anciens combattants, comme en témoigne notre croissance des revenus de près de 100 % d'une année à l'autre, a déclaré Chris Churchill-Smith, chef de la direction de Canada House. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à connaître du succès et des résultats qui changeront dans l'industrie. Nous cherchons à terminer et à intégrer l'acquisition de MTL Cannabis et à montrer que les entreprises canadiennes de cannabis peuvent être rentables ».

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group

289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible »,

« s’attend à », « a l’intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d’expressions d’importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s’y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s’écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l’accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d’autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l’entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d’adapter les produits et services à l’évolution du marché; la capacité d’attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d’exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d’autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l’information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s’engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d’événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n’assument la responsabilité de la pertinence ou de l’exactitude du présent communiqué.